

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2021**

Etaient Présents: M.FOUCHER Gérard, Mme GAUDIN Marie-Carmen, Mme MEYER Maryline, M. PERRIOT Sébastien, Mme BOEL Brigitte, Mme BEUNET Aurore, Mme CHARENTON Josiane, M. VERON Eric, M.DARCY Baptiste, M. BEUNET Mickaël

Pouvoirs : 1

Absents excusés : M. HURIE Jean-Paul, M. MEYER Jean (donne pouvoir à Mme MEYER Maryline), M. ALAGUILLAUME Patrick

Absents : M. DUFUS Eric

Secrétaire de séance : Mme CHARENTON Josiane

BUDGET PRINCIPAL :

Refacturation d'une prestation d'égavage à un administré :

Le Maire rappelle qu'il est dans ses attributions de faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés, dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Compte tenu de l'état d'un terrain situé Garenne des Sept Ecluses- rue Hugues Cosnier, des arbres gênaient fortement la circulation sur la route départementale 14.

Cette situation représentant un danger pour la sécurité routière et ne garantissant pas la sûreté et la commodité du passage, la municipalité a dû procéder à l'exécution d'office des travaux de sécurisation. Le montant des travaux s'élève à 144.60 € TTC.

Néanmoins, ces arbres appartenant à un administré, le Maire propose de refacturer les travaux d'égavage de ceux-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de refacturer à un administré les travaux d'égavage des arbres de la propriété située Garenne des Sept Ecluses- rue Hugues Cosnier (cadastrée H44),

DIT que la Mairie prendra en charge, dans un premier temps, le règlement de la facture d'égavage des arbres mentionnée ci-dessus.

DIT qu'un titre exécutoire sur le BP communal 2021 sera envoyé à cet administré, d'un montant de 144.60 € pour le remboursement des travaux d'égavage des arbres de sa propriété située Garenne des Sept Ecluses- rue Hugues Cosnier à Rogny les Sept Ecluses.

Participation achat calculatrices et kits de géométrie: Commune de Champcevais :

Le Maire rappelle que des calculatrices et des kits de géométrie ont été offerts aux 7 élèves du groupement scolaire Rogny / Champcevais pour leur entrée en 6^{ème}.

La facture des fournitures s'élevant à 359.80 € et 2 élèves étant domiciliés à Champcevais, le Maire propose qu'une participation soit demandée à la commune de Champcevais.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité :

DIT qu'une participation de 102.80 €, calculée au prorata du nombre d'enfant sera demandée à la commune de Champcevais.

DIT que la recette sera inscrite sur le compte 74748 du BP communal 2021.

Programme voirie communale 2021 : Choix de l'entreprise et demande de subvention :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de déterminer le programme 2021 de travaux de la voirie communale. Différents devis ont été réalisés par des entreprises spécialisées.

Vu l'avis de la commission travaux, le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS située à Appoigny, pour un montant total de 5 054.18 € HT pour les voies suivantes :

Travaux à réaliser:
Les petites Maisons

Montant HT
5 054.18 €

Après délibération le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

ACCEPTE le programme de travaux de voirie 2021 défini comme ci-dessus

CHOISIT l'entreprise COLAS située à Appoigny pour un montant total de 5 054.18 € HT pour réaliser les travaux d'amélioration de la voirie communale 2021 dont le détail est présenté ci-dessus,

DIT que le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Coût total Programme voirie 2021 : 5 054.18 € HT

Conseil Départemental opération Village de l'Yonne soit 15% : 758.12 €

Autofinancement : 4 296.06 € HT

ACCEPTE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au titre de l'opération Village de l'Yonne,

CHARGE le Maire de toutes les démarches relatives à cette demande.

BUDGET LOTISSEMENT DES CLAVERIES :

Vente de la parcelle cadastrée D 480 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des parcelles du lotissement des Claveries, situé rue André Henriat, sont toujours disponibles à la vente.

Ainsi, un administré souhaiterait acquérir le lot n°2 du lotissement des Claveries, cadastré D 480 d'une surface de 788 m².

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DE VENDRE le lot n°2 cadastré D 480 et d'une surface de 788 m² du lotissement des Claveries, à cet administré, pour un montant de 16 548.00 € TTC (soit 21 € TTC le m²).

DIT que la vente se fera chez Maître CHABUEL-RANDAZZO Sandrine, notaire à Saint Fargeau (89170),

AUTORISE le dépôt de pièces nécessaires à la vente,

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à la vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les associations locales offrent un pot de l'amitié, sur l'île, le samedi 03 juillet 2021 à 11h30. Tout le monde y est convié.
- Mme Boel explique que plusieurs administrés lui ont signalé le mauvais état de la toiture de l'église. Une demande sera faite à l'Architecte des Bâtiments de France pour savoir si un démoissage est possible dans l'immédiat.
- Le Maire explique que la commune a été reconnue en catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2020.
- M. Veron demande que les comptes rendus des réunions du conseil municipal soient envoyés en même temps que l'affichage.
- M. Foucher fait part aux conseillers qu'un tracteur d'occasion est à vendre sur la commune et qu'une proposition pour un broyeur d'accotement a été faite par un agriculteur de Montbouy. M. Darcy est sollicité pour sa connaissance dans ce domaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt heures trente minutes.